



REGLEMENT EXPOSITION Les CAUDALIES 26,27,28 septembre 2025

Article 1:Frais d'inscription

Les frais d'inscription d'un montant de 60 euros /place d'exposition est à régler au moment de l'inscription.

Ils participent à l'organisation de l'évènement et seront restitués en cas de non sélection.

Les chèques seront encaissés dès la confirmation de votre participation.

Toute annulation parvenant à un mois ou moins de la date de l'évènement ne sera pas remboursé.

Article 2: Sélection des artistes

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection.

Les critères retenus portent sur l'originalité de la démarche, la créativité et la maîtrise des techniques.

Ne seront pas acceptés les copies d'oeuvres connues,les bijoux et accessoires.

Article 3: Galeries éphémères

Les galeries sont réparties dans plusieurs lieux privés et publics mis à disposition par les habitants et la commune de Mudaison.

Seuls les organisateurs sont décisionnaires de la répartition dans les galeries.Votre lieu d'exposition (N° et nom) vous sera communiqué lors de la confirmation de votre sélection.

Article 4: Programme

-jeudi 25 /09 de 8h à 12h et de 14h à 19h: installation,accrochage des œuvres.

-vendredi 26/09: accueil des scolaires et EHPAD dans les galeries N° 1,N°2; N°3 ,N°4 et la bibliothèque.[Seules ces galeries seront ouvertes le vendredi.](#)

Toutes les galeries seront ouvertes le:

-samedi de 9 à12h et de 14 à 19h (l'ouverture au public se faisant à 10h, cela vous permettra d'aller voir les autres galeries et exposants de 9 à 10h).

-dimanche de 10h à 18h. Le décrochage s'effectuera à partir de 18h.

Article 5: valeur conventionnelle du présent règlement

Toute inscription est soumise à l'acceptation du règlement y compris l'autorisation et cession de droits à l'image (article 6).

Article 6: vente des œuvres et Cession de droit à l'image

Les ventes d'œuvres restent sous l'entière responsabilité des artistes qui devront se conformer à la réglementation en vigueur.

Les artistes acceptent:

-que:leur image et l'image de leurs œuvres soient diffusées sur différents supports de communication(presse, catalogues, flyers, réseaux sociaux.....).

-que l'association Week End Des Arts , organisatrice des Caudalies fasse des photos de leur installation et de leurs œuvres(en partie ou en intégralité) pendant l'évènement .

Cette autorisation sera valable pour une durée illimitée.Elle pourra cependant être annulée sur demande par courrier recommandé , après l'évènement.

ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT (page à retourner avec le dossier de candidature).

NOM et PRENOM:

NOM d'artiste:

Mention manuscrite « Lu et approuvé»:.....

A.....

Date

Signature

.....

Association Week end des Arts- N°W343027481-Siret 80093325400018

1 Impasse des Albizzias- 34130 MUDAISON

Site : www.lescaudalies.org

mail : weekendesartsmudaison@etik.com